

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE
Charente-
Maritime**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL REÇU
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 11 décembre 2014**

18 DEC. 2014

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au Conseil
Municipal

19

en exercice

19

Nombre de présents

16

Nombre de votants

19

L'an deux mille quatorze, le onze décembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire

Présents: Monsieur BROUHARD Patrice, Maire – Monsieur GANIER Jean- Louis, Deuxième Adjoint – Monsieur DELAGE Stéphane, Troisième Adjoint – Madame ORTEGA Béatrice, Quatrième Adjointe – Monsieur VICI Laurent, Cinquième Adjoint – Monsieur PATOUREAU Pierre – Madame BERNI Martine – Monsieur OLIVIER Jean- Paul --- Madame LACUEILLE Maryse – Monsieur MERIAU Yves – Madame DEBRIE Claire --- Madame MASTEAU Aurélie – Monsieur BARBES Yves – Madame MURARO Michèle – Madame CHARTIER Catherine – Monsieur LATREUILLE Alain

Excusés: Madame CHEVET Monique, Première Adjointe (a donné pouvoir à Monsieur le Maire), Monsieur BOYARD Jacky (a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER Jean- Paul, Madame THURY Josette

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur DELAGE Stéphane.

Date de la
convocation

05 décembre 2014

2014- 12 – 135 Utilisation des salles municipales – tarifications des utilisations par les associations et annexe remplacement ou remboursement des matériels dégradés

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal en date du 26 aout 2014 a déterminé les tarifs applicables aux salles louées par les personnes physiques et entreprises, qu'il convient dès lors de fixer ceux relatifs aux salles louées par les associations ainsi que ceux relatifs au remplacement des ustensiles de cuisine, vaisselle et matériels.

Monsieur le Maire donne lecture des propositions élaborées par le groupe de travail en charge de ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Emet un avis favorable sur les tarifications ci annexées.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et an susdits.

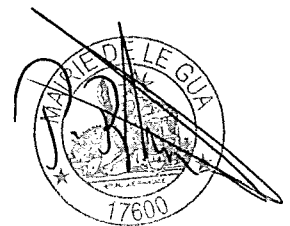
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Patrice Brouhard le 18/12/2014

Le Gua, le 12 décembre 2014

Le Maire, Patrice BROUHARD



Annexe - Délibération du 11 décembre 2014
Tarifications de l'utilisation des salles par les associations
Tarifications de la vaisselle, ustensiles de cuisine et matériels
manquants ou dégradés

SALLES UTILISEES PAR LES ASSOCIATIONS

FOYER RURAL :

Période/événements	plages horaires	commune		Hors commune	
		Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	hors commune
<u>semaine journée</u>	de 09h00 à 19h30	130	110	200	180
<u>semaine : soirée</u>	de 18h00 à 04h00	130	110		
<u>samedi journée</u>	de 09h00 à 18h00	150	130	230	200
<u>samedi : soirée</u>	de 18h00 à 04h00	150	130		
<u>dimanche journée - week-end</u>	de 07h00 à 19h00	150	130	230	200
	de 18h le vendredi à 9h le lundi	210	190	330	300

SALLE JEAN MERCIER

Période/événement	plages horaires	commune		Hors commune	
		Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine
<u>semaine : journée</u>	de 9h00 à 19h30	110	90	200	150
<u>semaine : soirée</u>	de 15h30 à 6h00	110	90		
<u>Le week end</u>	de 15h30 le vendredi à 09h00 le lundi	180	160	330	280

Le parc du logis et ses structures (Tivolis et scène)	Capacité d'accueil : 200 personnes
semaine : journée de 09h00 à 19h30 semaine : soirée : de 17h00 à 04h00	120
samedi ou dimanche journée de 9h à 18h samedi ou dimanche soirée de 17h à 4h	150

Les associations communales peuvent bénéficier d'une location gratuite après demande écrite adressée en mairie.

Le comité des fêtes peut bénéficier de deux locations gratuites dans les mêmes conditions.

VAISSELLE ET MATERIELS

Le remplacement des matériels attachés aux salles, constatés manquants ou endommagés lors de l'état des lieux de sortie est à la charge du locataire, qu'il soit remplacé à l'identique ou moyennant remboursement comme suit :

Petite vaissellerie (verres, carafes, assiettes, couverts ...) : 3 €

Plats légers : 10 €

Batterie et gros ustensiles de cuisine : Suivant devis à l'identique

Mobiliers et matériels divers : Suivant devis à l'identique